

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1960

présenté par

M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste,
Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul,
M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le I de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime est complété par cinq alinéas ainsi rédigés :

« Le plan stratégique national prend en compte l'ensemble des objectifs déclinés au présent I et fait l'objet d'une révision régulière afin :

« a) De fixer une nouvelle trajectoire d'aides différenciées selon la taille des exploitations pour répondre à l'objectif de renouvellement des générations fixé par la loi n° du d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture ;

« b) De réformer le cahier des charges de la certification « Haute Valeur Environnementale » afin d'introduire l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires ;

« c) De soutenir le potentiel de développement de l'agriculture biologique et le développement des mesures agro-environnementales et climatiques ;

« d) D'expérimenter un système assurantiel destiné à couvrir le risque des changements de pratiques agricoles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.